

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de L'ARDECHE**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE VOGUE  
Séance du 01 février 2021**

---

**Nombres de membres**

**Afférents au Conseil**

**Municipal : 15**

**En exercice : 15**

L'an deux mille vingt-et-un,  
et le premier du mois de février,  
à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle des  
fêtes du Village, en accord avec les services de la Sous-Préfecture de  
Largentière, sous la présidence de M. Antoine ALBERTI.

**Date de la convocation :**

**28/01/2021**

**Présents :** Mmes et Mrs ALAZARD - ALBERTI – BELLANGER – BRIAND –  
CHARRON J - CHEVALIER - EPISSE – FAURITTE – GUILLEMIN – MINICHINO –  
ROBERT.

**Date d'affichage :**

**28/01/2021**

**Excusé(e)s :** Mmes BUISSON (procuration à M. MINICHINO) - LAURENT  
(procuration à M. ALAZARD) – Mrs CHARRON D (procuration à M. ALBERTI) –  
TOURETTE (procuration à Mme GUILLEMIN)

**Absent(e)s :**

**Secrétaire de séance :** Mme GUILLEMIN Corinne.

M. le Maire ouvre la séance et présente ses vœux aux membres du Conseil  
Municipal en évoquant les conditions très difficiles liées à la COVID 19 que nous traversons  
actuellement.

Mme Corinne GUILLEMIN est désignée secrétaire de séance.

Par la suite, M. le Maire propose de valider le procès-verbal du Conseil  
Municipal du 18 décembre 2020, validé par la secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé avec 14 voix pour et 1  
abstention (Mme LAURENT).

**D2021-02-01 : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR TERRITORIAL  
PRINCIPAL DE 1<sup>ER</sup> CLASSE.**

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que Mme Florie  
CARTON, Secrétaire de Mairie, travaille actuellement pour une durée hebdomadaire de 28 heures et  
qu'il serait souhaitable de procéder à l'augmentation de cette durée de travail, soit pour 32 heures par  
semaine.

De plus, M. le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du déroulement  
de la carrière de l'agent, Mme CARTON, rédacteur territorial principal de 2<sup>nd</sup>e classe, peut bénéficier  
d'un avancement au grade de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

M. ROBERT prend la parole et demande des informations sur la prochaine  
évolution de carrière de Mme CARTON.

M. le Secrétaire de Mairie explique que Mme CARTON est au maximum des  
grades de la catégorie B des agents de la fonction publique territoriale et qu'elle bénéficiera tout au  
long des années d'avancements d'échelons uniquement. Par la suite, après examen professionnel,  
concours ou promotion interne, l'agent pourrait intégrer la catégorie A en tant qu'attaché territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, **de créer** à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B), de 32 heures hebdomadaires.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D2021-02-02 : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>nde</sup> CLASSE.**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que considérant la réussite à l'examen professionnel de M. Julien BROUSSE, adjoint technique, il est proposé de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

M. ALAZARD évoque la procédure de publication de l'offre d'emploi afférente et précise que de nombreuses candidatures vont être transmises en Mairie.

M. le Secrétaire de Mairie précise que, malgré l'attribution effective du poste, cette démarche est obligatoire dans le cadre du mode de recrutement dans la fonction publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, **de créer** à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>nde</sup> classe, échelle C2 de rémunération, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D2021-02-03 : DELIBERATION PORTANT DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Ministère délégué aux Anciens Combattants, a créé en 2001, la fonction de Correspondant Défense qui a vocation à développer le lien armée-nation et à promouvoir l'esprit de défense en associant et sensibilisant pleinement les citoyens.

Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires.

Le correspondant défense est généralement le Maire.

L'assemblée est invitée à le désigner par délibération qui sera transmise à M. le Préfet de l'Ardèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, **de désigner** M. Antoine ALBERTI, Maire, en tant que correspondant défense de la Commune de Vogüé.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D2021-02-04, 05 ET 06 : REFECTION DE LA TOITURE, DES FACADES DU KIOSQUE ET DES CAVES DE L'ANCIENNE CURE : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA D.E.T.R 2021, DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES.**

M. le Maire explique à l'assemblée que le kiosque de l'ancienne cure, situé au-dessus du jardin, est en très mauvais état, notamment la toiture qui ne supporterait pas d'importantes intempéries.

Le projet est de reprendre en intégralité la toiture et la charpente du kiosque et de rejointoyer l'intérieur du kiosque.

Il est expliqué également qu'une demande d'autorisation de travaux a été adressée à M. l'architecte des bâtiments de France.

Par la suite, les caves de l'ancienne cure ont été nettoyées. Il a été constaté leur mauvais état et cela nécessite quelques travaux (maçonnerie, plomberie, électricité, menuiseries).

En effet, une fois ces travaux réalisés, nous pourrions accueillir des artisans d'arts qui manquent dans notre village.

De plus, nous avons été sollicités par des artisans qui seraient intéressés pour s'installer sur notre commune.

Compte tenu de sa profession et des facilités s'y rapportant, M. le Maire explique qu'il a lui-même réalisé une partie des devis étant donné les délais très courts pour déposer les dossiers de demandes de subventions, notamment au titre de la DETR, à déposer avant le 8 février 2021.

Aussi, M. le Maire présente à l'assemblée les devis suivants pour la remise en état d'une partie de ce bâtiment :

- devis SARL ALBERTI & Fils pour la réfection du kiosque d'un montant de 15 771.48 € H.T
- devis SARL ALBERTI & Fils pour la réfection des caves de l'ancienne cure pour 40 077.45 € H.T
- devis DALLEGRE Pierre pour des travaux de ferronnerie (2 portes et 2 fenêtres) pour 3 194.00 € H.T
- devis ELECTROMOTIC pour des travaux d'électricité pour 4 874.67 € H.T
- devis MERCIER pour des travaux de carrelage pour 6 037.00 € H.T
- un montant de dépenses connexes pour 6 000.00 € H.T
- **soit un montant total de travaux de 75 954.60 € H.T**

M. le Maire précise que par la suite, plusieurs demandes de devis seront sollicitées auprès des artisans, hormis ceux faisant partie du Conseil Municipal.

M. ALAZARD rappelle que suivant la nature des travaux réalisés, une demande d'autorisation d'urbanisme devra être déposée, notamment pour un changement de destination.

Il précise, par la même occasion, que dans le cadre de la répartition de l'enveloppe DETR annuelle, certains projets sont prioritaires par rapport à d'autres et qu'il est préférable de ne pas présenter deux dossiers pour le même bâtiment.

M. le Maire explique justement que la réfection du kiosque et des caves de l'ancienne cure feront l'objet d'une seule demande.

M. ALAZARD demande si la collectivité pourra bénéficier de deux subventions, une pour les travaux de la cure et l'autre pour le Lavoir du Hameau de Banne.

M. le Secrétaire de Mairie précise qu'il est possible de bénéficier de deux subventions DETR sur le même exercice, sous réserve des priorités préfectorales et des enveloppes financières disponibles.

Sur ce point, Mme GUILLEMIN évoque le calendrier des attributions de subventions.

M. le Secrétaire explique que pour ce qui est de la DETR, les subventions sont attribuées courant juin, en ce qui concerne le Pass Territoires, la commission permanente du Département se réunit au mois de juillet et au niveau de la Région, les aides peuvent être notifiées à la rentrée de septembre.

M. le Maire rappelle que les taux de subventions attribués ne seront pas connus avant ces dates et qu'il est préférable de ne pas engager les travaux au préalable.

Mme GUILLEMIN explique donc que les artisans ne pourront pas être mis en place pour cette année.

Dans le cadre du financement de ce projet, M. le Maire propose de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de la Préfecture de l'Ardèche au titre de la DETR 2021, du Département de l'Ardèche pour le Pass Territoires 2021 et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, **de valider** le projet pour la réfection de la toiture, des façades du kiosque et des caves de l'ancienne cure pour un montant de 75 954.60 € H.T et **de solliciter** les subventions susvisées les plus élevées possibles.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D2021-02-07, 08 ET 09 : REFECTION DU LAVOIR DU HAMEAU DE BANNE A VOGUE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA D.E.T.R 2021, DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES.**

M. le Maire présente à l'Assemblée le projet consistant en la réfection complète du lavoir du Hameau de Banne, patrimoine important du quartier et de la Commune.

M. le Maire rappelle qu'un travail sur ce projet avait été réalisé plusieurs années auparavant en collaboration, notamment, avec l'Association « Sauvons le Petit Patrimoine ».

Toutefois, M. le Maire précise que le dossier n'avait pas abouti.

Aussi, M. le Maire propose de réaliser une opération d'investissement visant à valoriser ce patrimoine communal comprenant la reprise de la toiture et des piliers.

Aussi, M. le Maire présente à l'assemblée le devis suivant pour la réfection du lavoir :

- devis SARL ALBERTI & Fils d'un montant de 19 009.35 € H.T
- un montant de dépenses connexes pour 2 000.00 € H.T
- **soit un montant total de travaux de 21 009.35 € H.T**

M. ALAZARD prend la parole et rappelle qu'aucune demande de subvention n'avait été sollicitée pour ces travaux. Il explique avoir reçu des observations l'informant que des subventions précédemment obtenues pour la réfection du lavoir auraient été utilisées pour l'aménagement de l'Espace Public Intergénérationnel.

M. ALAZARD rajoute que ces propos sont inexacts et calomnieux et qu'aucune aide qui aurait été attribuée pour les travaux du lavoir n'a servi pour cet espace public.

Dans le cadre du financement de ce projet, M. le Maire propose de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de la Préfecture de l'Ardèche, du Département et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, **de valider** l'avant-projet pour la réfection complète du lavoir du Hameau de Banne pour un montant de 21 009.35 € H.T et de **de solliciter** les subventions auprès des organismes précités les plus élevées possibles.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D2021-02-10 : PROJET « MUSEE DE LA VIGNE »**

M. le Maire explique avoir été contacté dernièrement par M. François MORISSON, ancien pépiniériste au Hameau de Banne à Vogüé, pour un projet de création d'un « Musée de la Vigne » dans le bâtiment de l'ancienne cure du Village.

M. le Maire demande à M. BELLANGER de présenter le projet.

M. BELLANGER excuse tout d'abord M. CHARRON Dominique, Président de la Commission en charge du dossier, absent ce soir.

M. BELLANGER évoque dans un premier temps les plusieurs études réalisées par le CAUE de l'Ardèche et la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui n'ont pas abouti à la concrétisation d'un projet.

M. BELLANGER rappelle également que lors de la dernière campagne électorale pour les élections municipales de mars 2020, la liste « Ensemble pour Vogüé » avait inscrit un projet autour de l'ancienne cure dans son programme car la population de la Commune souhaitait conserver ce patrimoine communal.

M. François MORRISON a pris récemment contact avec la Mairie pour proposer la création d'un « Musée de la Vigne » dans l'ancienne cure.

M. BELLANGER explique que M. MORISSON est propriétaire d'une bibliothèque importante rassemblant des ouvrages écrits par M. Georges COUDERC, père de Mme MORISSON-COUDERC, aujourd'hui décédée.

M. COUDERC était un ingénieur agronome, originaire d'Aubenas, qui a réalisé de nombreuses études sur la vigne qui ont permis de sauver à l'époque l'agriculture européenne.

Sur invitation de M. MORISSON, M. le Maire, accompagné de Mrs BELLANGER et CHARRON ont visité cette bibliothèque très volumineuse, composée de livres de très grandes valeurs et entièrement rénovés.

M. BELLANGER explique que Mme MORISSON-COUDERC souhaitait que cette bibliothèque demeure à Vogüé et que M. MORISSON veut essayer, dans la mesure du possible, de respecter la volonté de son épouse.

Par la suite, il est précisé qu'une visite de l'ancienne cure a eu lieu avec M. MORISSON, accompagné de ses deux enfants. Lors de cette rencontre, la famille de M. MORISSON a confirmé son intérêt pour la concrétisation de ce projet dans ce bâtiment.

Par ailleurs, M. BELLANGER explique aux membres du Conseil Municipal que lors de cet entretien, il a bien été précisé à la Famille MORISSON, que la Commune de Vogüé n'était pas en mesure d'apporter de financements pour ce projet, tant aux niveaux des travaux à réaliser dans le bâtiment que du fonctionnement du Musée.

M. BELLANGER rajoute que certaines démarches ont été engagées par la Famille MORISSON, notamment sur la création d'une association dénommée « Les Amis de Georges COUDERC » ; la création d'une fondation et la recherche de financements privés et participatifs sont également en cours.

M. le Maire explique que c'est une idée et surtout une opportunité pour la Collectivité de mettre en valeur le bâtiment de l'ancienne cure sans qu'aucun investissement financier ne soit engagé par la Commune.

Préalablement, M. BELLANGER informe les membres du Conseil Municipal que M. MORISSON n'engagera aucune démarche sans l'avis de l'Assemblée délibérante ; c'est pour cela que ce projet est soumis à l'ordre du jour. A défaut, M. MORISSON envisagera d'autres possibilités.

M. ALAZARD demande si M. MORISSON est en mesure d'investir des fonds dans un bâtiment qui appartient aujourd'hui à la collectivité.

M. BELLANGER évoque la possibilité de réaliser un bail emphytéotique.

M. ALAZARD rappelle que d'importants travaux coûteux sont à prévoir, notamment en matière d'accessibilité.

M. BELLANGER explique que la Famille MORISSON a pris l'attache du « Musée des Confluences » à Lyon afin de l'aider dans son projet, particulièrement aux niveaux technique et architectural.

M. ALAZARD évoque par la suite les musées alentours, comme Lagorce et St-Alban-d'Auriolles qui rencontrent des difficultés financières, liées à l'absence de clientèle.

Aussi, M. ALAZARD précise qu'il votera contre ce projet et donne ses raisons :

- projet intéressant mais dépassé de nos jours qui n'intéresse plus les personnes, un risque de faible fréquentation est à envisager
- pour un tel projet, il serait préférable de s'orienter vers d'autres structures plus importantes, notamment avec le Néovinium de Ruoms
- des travaux très importants sont à effectuer et un montage juridique complexe est à mettre en œuvre

- préférence pour un projet de création de salles de télétravail pour les entreprises qui serait plus porteur et lucratif pour la commune, surtout en cette période de crise
- proposition de vente du bâtiment pour l'installation d'une hôtellerie et d'une restauration de gamme supérieure (cette activité fonctionnerait pendant la période touristique et des partenariats pourraient être mis en place avec les écoles d'apprentissage pendant la saison hivernale)

Mme GUILLEMIN rappelle que la population de Vogüé souhaite profiter de ce bâtiment et que cela sera impossible en cas de vente.

Mme GUILLEMIN explique aussi que l'étude réalisée par M. MORISSON doit être effectuée au plus vite, et ce afin de ne pas bloquer les réflexions du Conseil Municipal sur d'autres projets.

M. le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec douze voix pour et trois voix contre, **d'autoriser M. François MORISSON** à travailler sur la conception d'un projet pour la création d'un « Musée de la Vigne » dans les locaux de l'ancienne cure de la Commune de Vogüé, **que l'étude devra faire ressortir** la nature des travaux, le montant des travaux, leurs financements et mode de fonctionnement du projet, **de ne pas apporter de crédits** pour le financement de l'étude préalable ainsi que pour la réalisation de ce projet et de son fonctionnement et **que le Conseil Municipal devra délibérer** ultérieurement sur le projet définitif ainsi présenté par M. MORISSON.

**POUR : 12      CONTRE : 3 (M. ALAZARD, Mme LAURENT et M. ROBERT)      ABSTENTION : 0**

#### DIVERS :

- **emplacement pour stationnement vélos**

M. le Maire informe l'Assemblée que les agents communaux continuent les travaux d'aménagement pour la création de stationnements vélos derrière la Mairie.

- **Ordures Ménagères**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les nombreuses incivilités récurrentes concernant les dépôts de sacs poubelles aux abords des emplacements de tri sélectif.

M. le Maire précise que les agents communaux effectuent quotidiennement l'entretien de ces emplacements.

Mme GUILLEMIN évoque la possibilité de poser des affiches ; M. le Maire précise que la Communauté de Communes devrait en fournir.

- **Ardèche Drôme Numérique**

M. le Maire explique que les travaux d'extension du réseau « fibre optique » se développent, notamment dans la Drôme.

En ce qui concerne le local technique « fibre optique » situé au droit du local technique communal, les travaux sont terminés.

Toutefois, lors de la construction de la clôture, l'entreprise a omis d'installer un portail ; les travaux complémentaires seront réalisés au plus tôt.

- **Commission « Culture, festivités et associations »**

Mme GUILLEMIN dresse le bilan de la commission qui s'est réunie la semaine dernière en Mairie.

Au programme cette année sous réserve des conditions sanitaires en vigueur :  
**Projet de « Cinéma sous les Etoiles »** conduit par l'association « Grand Ecran » : projections sur la Place Melchior de Vogüé les jeudis 15 juillet, 26 août et 01 octobre (à la salle des fêtes organisé hors période estivale surtout pour la population de Vogüé). Il est expliqué qu'une convention devra être conclue avec l'association pour un coût de 500 €. La collectivité devrait couvrir ces frais sous réserve de la présence d'une centaine de participants.

Par ailleurs, il est précisé que les séances seraient annulées en cas de pluie car la salle des fêtes sera occupée tout l'été par des expositions.

**Projet de festival de jeunes talents « Les Cordes en Balades »**, composé d'un quatuor de musique classique sur la Place Melchior de Vogüé, sous forme d'une convention de 3 ans pour un coût de 500 € pour la commune. Une réunion aura lieu le 05 février à la Mairie avec la présence de Mme FROMONT, Présidente de l'association « Vivante Ardèche », afin de prévoir l'éventualité d'organiser ces concerts sur le jardin suspendu du Château afin de favoriser et d'améliorer la sonorité de l'évènement.

Pour ce qui est de la promotion du spectacle, l'association prend en charge toute la logistique afférente (affiches, plaquettes distribuées dans les offices de tourisme...) ; il en sera de même pour le « Cinéma sous les Etoiles »

**La Commission souhaite renouveler le repas du 7.7** en fonction de la crise sanitaire.

**Le tir du feu d'artifice du 14 juillet 2021** est également programmé. Pour ce qui est de l'animation en soirée, un mail a été adressé aux présidents d'associations pour savoir s'ils seraient intéressés pour l'organiser.

Mme GUILLEMIN rappelle que la Commune a pris en charge les frais d'orchestres ou de sonos-mobiles lors des trois dernières années.

Il est expliqué également qu'un projet de création d'un comité d'animation est en cours mais qu'aucune réunion publique n'a pu avoir lieu compte tenu de la COVID 19.

M. ROBERT demande si des personnes se sont manifestées ; pour l'instant, une seule inscription.

Mme FAURITTE rajoute que la dernière animation musicale du 14 juillet n'était pas appropriée à l'évènement.

M. ALAZARD explique que ce n'est pas évident de trouver de bons orchestres en cette période et qu'il faudrait les réserver bien en amont.

**Expositions à la salle des fêtes** pendant l'été : les Peintres Indépendants d'Aubenas pendant les trois premières semaines de juillet et d'autres artistes pour le reste de l'été

**Jeu des 1 000 €** : la Commune a transmis sa candidature auprès de France Inter pour accueillir l'émission ; la candidature a été acceptée.

**Projet de marché des producteurs locaux** sur l'Allée du Château pendant l'été, une fois par semaine en nocturne. Le démarchage auprès des producteurs est en cours. Il s'agit de donner de la vie dans le village.

**Brocante** organisée par le Comité de Jumelage sous réserve de l'évolution de la COVID 19

- **Parking sous le Viaduc**

M. ROBERT prend la parole et demande des renseignements sur l'aménagement du Parking sous le Viaduc.

M. le Maire explique avoir reçu les Services de la Police de l'Eau qui sont favorables à la réalisation de travaux en bordure de rivière « Ardèche » malgré l'inondabilité du site ; un simple affichage informant la population du risque d'inondation suffira.

M. le Maire précise que l'actuel portique sera déplacé pour permettre de créer des emplacements pour les camping-cars ; en effet, leur stationnement sur le Parking du Souvenir sera interdit dès cette saison touristique.

Par ailleurs, un accès devra également être réalisé pour les canoës.

M. le Maire explique que le cheminement piétonnier ainsi réalisé s'arrête au niveau du parking, car il n'y aurait pas de possibilité de faire demi-tour sur la Route des Falaises en cas de nécessités.

Il est évoqué également plusieurs réflexions qui sont en cours, notamment sur l'éventualité d'un sens unique dans le village à l'année ou d'interdire la circulation des véhicules dans le village en préconisant un stationnement sur le Parking sous le Viaduc.

M. ROBERT explique que cela générerait certains désagréments pour les personnes qui fréquentent les services publics, et plus particulièrement l'Agence Postale.

**La séance est levée à 19 h 45**